

Metz, le 24 novembre 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

Maisons Futées
2 Rue des Ormes
57140 LA MAXE

OBJET : Dossier de déclaration concernant la régularisation de 3 maisons bâties en zone inondable
à BERTRANGE
Notification opposition

RÉF. : DIO TA-250528-094436-660-004

P.J. : Arrêté de mise en demeure 2025-DDT/SABE/EAU n°18 du 25 mars 2025

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION N°

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 28 mai 2025 un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif à :

- la régularisation de 3 maisons bâties en zone inondable à BERTRANGE**

enregistré au guichet unique Police de l'eau sous le n°DIO TA-250528-094436-660-004.

Par courrier en date du 12 août 2025, une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée, précisant, conformément à l'article R 214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé, aussi je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier.

Je tiens malgré tout à vous signaler que votre projet a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure 2025-DDT/SABE/EAU n°18 du 25 mars 2025, vous précisant de bien vouloir régulariser votre projet cité en objet.

Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir redéposer un dossier de régularisation précisant les compensations mises en œuvres pour contrer les incidences de votre projet sur les milieux aquatiques.

Mon service est à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH